



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 9 décembre 2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

Objet : Attribution par la CAO de l'accord cadre n°24002DIFI - Marché de services d'assurance (2 lots)

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 9 décembre à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, sur convocation en date du 3 décembre 2024.

PRÉSENTS : Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean-Jacques BIAGGINI, Jeanne CALLIER, Emmanuelle de GENTILI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Mattea LACAVE, Carulina COLOMBANI, Serge LINALE, Jean-Charles LEONARDI, Florence LOMBARDO, Thérèse LORENZI, Christine MALAFRONTÉ, Jean-Louis MILANI, Emma MUSSIER, Marie-Hélène PADOVANI, Emmanuel PETRI-GUASCO, Philippe PERETTI, Bruno POLIFRONI, Ivana POLISINI, Louis POZZO DI BORGO, Gérard ROMITI, Hélène SALGE, Jean-Michel SAVELLI, Pierre SAVELLI, Pierre-Baptiste SIMONI, Paul TIERI, Jean ZUCCARELLI

ONT DONNE POUVOIR :

Didier GRASSI à Mattea LACAVE
Gilles BATTESTI à Jean-Jacques BIAGGINI
Jean-Jacques PADOVANI à Marie-Hélène PADOVANI
Pierre-Michel SIMONPIETRI à Louis POZZO DI BORGO
Christelle TIMSIT à Carulina COLOMBANI
Julien MORGANTI à Jacques BIAGGINI

ABSENTS :

Jean-Martin MONDOLONI, Linda PIPERI, Leslie PELLEGGRI, Gilles SIMEONI, Françoise VESPERINI, Martine PERFETTINI, Michel ROSSI

QUORUM : 21

Pierre Baptiste SIMONI est désigné secrétaire de séance.

Objet : Attribution par la CAO de l'accord cadre n°24002DIFI - Marché de services d'assurance (2 lots)

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique entré en vigueur le 1er avril 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la consultation lancée le 18 octobre 2024 sous forme d'appel d'offre ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Vu la décision d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres du 2 décembre 2024 ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire ;

Oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré

PREND ACTE (A l'unanimité)

De la décision de la Commission d'Appel d'Offres d'attribuer, le "marché de service d'assurance" comme suit pour une durée de 4 ans :

- **LOT 1 : Assurance « Responsabilité civile et risques annexes » au Groupement SMACL Assurances SA - SMACL Assurances Mutuelle, sis au 141 Avenue Salvador Allende 79031 Niort cedex 9, pour une Prime Annuelle de 87 121,32 € TTC et un Taux HT à 0,792 % (correspondant à l'offre de base sans PSE) ;**

- **LOT 2 : Assurance « Flotte automobile et risques annexes » au Groupement SMACL Assurances SA SMACL Assurances Mutuelle, sis au 141 Avenue Salvador Allende 79031 Niort cedex 9, pour une Prime Annuelle de 134 800,03 € TTC (correspondant à l'offre de base) et une Prime Annuelle de 283,20 € TTC (correspondant à la PSE 1 Marchandises transportées).**

AUTORISE

Le président à signer les actes d'engagement et tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget Principal de la Communauté d'Agglomération de Bastia chapitre 011 ;

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

Louis POZZO DI BORGO